

santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel &amp; plus encore

# Avecvous

Toute l'actualité Salariés de la MSA Beauce Cœur de Loire

## Nouvelle adresse postale de la MSA

La MSA met en place une adresse postale unique pour tous les courriers qu'elle reçoit :

**MSA Beauce Cœur de Loire - 5 rue Chanzy  
28037 CHARTRES CEDEX**

Notez cette nouvelle adresse pour faciliter la prise en compte de votre dossier, quel que soit le domaine (retraite, cotisations, santé, prestations familiales ...).

## Résultats des élections 2015

Près de 22 000 électeurs relevant de la MSA Beauce Cœur de Loire se sont mobilisés pour élire 707 représentants pour les cinq années à venir.

Le taux de participation global de la MSA Beauce Cœur de Loire, tous collèges confondus, atteint 33%. Ce taux est inférieur à celui de 2010 (42%), mais se situe néanmoins à 2 points au dessus de la moyenne nationale (31%) qui reste satisfaisante pour des élections professionnelles.

Le taux de participation des exploitants agricoles (1er collège) est de 43,06% alors qu'il est de 39% au plan national.

Les salariés (2ème collège) ont voté à hauteur de 22,23% soit un peu moins que le taux national qui est de 23,5%.

Les employeurs de main d'œuvre ont, quant à eux, voté à 38,70% contre 37% au niveau national.

Le vote par Internet a séduit 16% des votants. En avril et mai, chaque Echelon Local a élu son président et son bureau pour organiser une couverture de l'ensemble des territoires et redémarrer le travail de terrain au plus près des besoins des populations.



**Merci pour votre mobilisation**



Retrouvez : - la liste des délégués de votre canton : <http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfr/les-resultats>  
- la composition du Conseil d'Administration : <http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfr/le-conseil-d-administration>

## Couverture complémentaire santé : maintien des droits

Vous bénéficiez, en cas de rupture de votre contrat de travail, du maintien de vos droits pour votre couverture santé collective à titre gratuit.

Ce dispositif de portabilité, en vigueur depuis le 1er juin 2014, est cependant soumis à conditions, et notamment l'indemnisation par le régime d'assurance chômage. La durée de cette prise en charge est fonction de la durée des indemnités chômage et de la durée du ou des derniers contrats de travail chez un même employeur et ne peut excéder 12 mois.

Les droits à portabilité sont ouverts le 1er jour du mois qui suit la rupture du contrat de travail et cessent lorsque vous reprenez une activité professionnelle, faites valoir vos droits à la retraite ou bien encore lorsque vos droits à l'indemnisation par l'assurance chomages ont expirés.



Pour plus de renseignement sur ce dispositif : <http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfr/aide-complementaire-sante-cmuc>

Détecté tôt, un cancer  
colorectal se guérit dans  
9 cas sur 10

#### ■ Aides à la naissance

Votre enfant vient de naître et vous l'avez affilié à la MSA, vous allez recevoir, au cours du trimestre suivant la déclaration de naissance, une aide de 150 €, sans condition de ressources. Vous pouvez également bénéficier, en fonction de vos ressources, d'aides pour l'acquisition d'un siège automobile bébé, pour souscrire une complémentaire santé mais également pour la garde de votre enfant et ses vacances. Un prêt d'équipement ménager ou mobilier est également possible.

En savoir plus : téléchargez les aides aux familles sur la page <http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfr/le-plan-d-action-sociale-de-la-msa-bcl>



#### ■ Evolution du quotient familial

Le quotient familial sert à calculer les aides qui peuvent vous être versées dans le cadre de l'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Beauce Coeur de Loire. Il a évolué à compter du 01/01/2015 et passe de 685€ à 800€, ceci dans le but de favoriser l'accès aux aides aux vacances, aux activités de loisirs ainsi qu'à la poursuite d'études à un plus grand nombre de familles et d'enfants.

Consultez notre règlement d'action sanitaire et sociale à l'adresse suivante : <http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfr/le-plan-d-action-sociale-de-la-msa-bcl>

#### ■ Assistance internet dédiée

Pour vos demandes d'inscription, mots de passe oubliés ou pour l'utilisation des services en ligne, une assistance spécifique est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 17h : numéro cristal 09 69 39 91 45 (appel local non surtaxé) ou [assistanceinternet@bcl.msa.fr](mailto:assistanceinternet@bcl.msa.fr)

## Création du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité

Depuis le 1er janvier 2015, tout salarié exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à la pénibilité se voit attribuer un certain nombre de points. Points qu'il peut utiliser pour financer une formation professionnelle, réduire son temps de travail ou avancer l'âge de son départ à la retraite.

Dix facteurs de pénibilité ont été définis par le Code du travail, mais seuls quatre facteurs seront appliqués en 2015. Ce n'est qu'au 1er janvier 2016 que l'ensemble des dix facteurs de risques sera mesuré. Des seuils d'exposition correspondant à une intensité et/ou à une durée ont été déterminés.

Il convient de noter que le dispositif actuel de retraite pour pénibilité est toujours en vigueur. Ainsi, si vous justifiez d'un certain taux d'incapacité permanente résultant d'une maladie professionnelle ou d'un accident de travail, vous pouvez demander la retraite pour pénibilité dès 60 ans. Votre retraite est alors calculée à taux plein quelle que soit votre durée d'assurance.



Pour en savoir plus sur les différents facteurs de pénibilité ou les droits et démarches, vous pouvez consulter le site internet de la MSA :

[www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfr/la-retraite-anticipee-pour-penibilite](http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfr/la-retraite-anticipee-pour-penibilite)  
ou le site [www.preventionpenibilite.fr](http://www.preventionpenibilite.fr)

## Votre enfant est-il toujours considéré à votre charge au regard de la MSA ? Deux points de vigilance à connaître !

La majorité des aides liées à la famille sont déterminées en prenant en compte les ressources et la composition du foyer. Tout changement de situation peut avoir une conséquence sur le calcul de vos prestations.

#### Le travail

C'est bientôt l'été, votre enfant va travailler durant ses vacances et percevoir des revenus. Il est impératif de nous le signaler car cela peut impacter le montant de vos prestations familiales. Il en va de même s'il entre en apprentissage à la rentrée scolaire ou s'il exerce une activité professionnelle parallèlement à ses études.

#### Le logement

Ses études l'amènent à trouver un hébergement et demander une alloca-

tion logement à la CAF. Il convient également de nous en avertir.

A défaut d'être informés dans les délais, nous serons amenés à vous demander le remboursement des prestations indues ce qui peut vous mettre dans une situation financière très délicate. Sachez également qu'en cas de fausse déclaration vous vous exposez à des pénalités voire des poursuites judiciaires.



Pour tout renseignement, contactez-nous au 02 48 55 42 22

### Le saviez-vous ?

Cette publication existe sous forme électronique avec des liens qui permettent d'ouvrir, avec un simple clic, les informations complémentaires. Cette newsletter vous est adressée automatiquement, via votre adresse mail, sur votre messagerie internet.

Vous souhaitez bénéficier de ce service réactif et gratuit ;

ouvrez votre espace privé sur notre site internet. Rendez-vous sur la page d'accueil et cliquez sur « S'inscrire »

Mon espace privé

Saisir votre identifi

> S'inscrire

> Mot de passe

OK